

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 MARS 2023

Le 02 Mars 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 24 Février 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme BASQUE Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à Mme GARRIGOU Adjointe
Mme ROHEL Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL Conseiller M^{al}
M. ALCOUFFE Conseiller M^{al} qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs BOUDEAU, SANS, MICHELON et SETTIER Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Denis FLEURT

290 - OBJET : Aménagement de la forêt communale par l'ONF

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 6 Octobre 2022 qui prévoyait, le rattachement de parcelles communales au régime forestier de l'ONF, en vue du second plan de gestion pour la période 2022-2036.

Ce plan de gestion, appelé aménagement forestier, est un document d'objectifs qui fixe pour 15 ans les actions à mettre en œuvre dans la forêt communale, pour garantir une gestion durable et multifonctionnelle.

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale d'une contenance de 70,0885 hectares établi par l'office National des Forêt, pour la période 2022-2036.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- *Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,*
- *La définition des objectifs assignés à cette forêt,*
- *Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme*

Avoir pris connaissance du document et entendu l'exposé de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ D'approuver le projet d'aménagement de la forêt communale d'une contenance de 70,0885 hectares établi par l'office National des Forêt, pour la période 2022-2036.
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20230302-290-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 03/03/2023



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD